

Séance du 7 février 2019

L'an 2019 et le 7 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COCONNIER Sonia à M. ROBERT Elie

Absent(s) : M. BESNIER Laurent

Le Conseil Municipal

- A autorisé Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2019 dans la limite des crédits et représentant au maximum 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

- A décidé de vendre le lot n°18 du lotissement La Clef des Champs à Loïc BERTRON et Monique MENSEN

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

- A mandaté le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

- A adhéré au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

- A sollicité une subvention « Amendes de police » auprès du Département pour un chemin piétonnier route de Vergéal.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

- A approuvé les devis suivants à payer en investissement :

Désignation	Nom	Montant € TTC
Ecole jacques Prévert Alarme anti intrusion	PERRINEL	2 743,38
Maison location 12 rue du Chanvre	MARION	2 139,00

Tête de cheminée		
Restaurant scolaire : aspirateur, machine à laver et sèche linge	SUPER U	842,30
Cellule commercial - Magasin Utile Rideau métallique	OTIS	2 915,48
Cellule commerciale - Restaurant scolaire - Salle des sports - Eglise Saint Mars	PERRINEL	4 788,32
Boulangerie - Escalier	DOINEAU	1 945,67

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

- A décidé de prendre en charge la moitié du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques découverts sur domaine privé.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

- A décidé de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à plein temps au sein des services techniques.

A la majorité (pour : 16, contre : 0, abstentions : 2)

- A décidé de fixer le ratio de promus-promouvables pour le grade de rédacteur à 100%.

A la majorité (pour : 16, contre : 2, abstentions : 0)

- A créé un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour l'emploi de Directeur Général des Services à temps complet.

A la majorité (pour : 16, contre : 2, abstentions : 0)

- A validé l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre de CF Architecture du projet auto-école et logement suite au sinistre de BTEM.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)